Charte du bénévole
de la médiathèque municipale de Séez

Rejoindre l'équipe des bénévoles de la médiathèque allie plaisir et engagement. Cette activité non professionnelle est basée sur le volontariat.

Tout bénévole, accueilli et intégré dans la médiathèque, se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles qui doivent s'instituer entre le bénévole, les salariés de la bibliothèque et la mairie.

Les personnes bénévoles sont partenaires des salariés de la médiathèque. Elles sont encadrées par l'équipe de bibliothécaires et participent au fonctionnement, à l'animation et à la convivialité de la médiathèque.

Pour s'épanouir dans cette activité, le bénévole peut trouver de nombreuses motivations :

- Plaisir du partage de la lecture et/ou des animations culturelles et de loisirs
- Plaisir de rencontrer d'autres personnes, de s'intégrer à une équipe
- Plaisir de se rendre utile, de conseiller, d'aider
- Plaisir de découvrir et de se former à une activité

Ces motivations vont dans le sens des missions des médiathèques qui sont d'assurer un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs, ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

En fonction de ses compétences et de sa disponibilité, le bénévole peut participer aux différentes activités de la médiathèque.

La commune s'engage à :

- Fournir une information claire et précise sur les objectifs et le fonctionnement de la médiathèque
- Confier au bénévole une activité en lien avec ses compétences et sa disponibilité
- Lui permettre de s'insérer et de s'épanouir au sein de l'équipe
- Lui proposer de se former s'il le souhaite
- Garantir la couverture de l'assurance dans le cadre du contrat responsabilité civile souscrit par la commune.
- Dédommager des frais de déplacement et de restauration liés à l'activité de la bibliothèque et aux formations - *Un ordre de mission devra être établi pour tout déplacement et les justificatifs de frais présentés en retour*-.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20240219-2024-001-009-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

Le bénévole s'engage à :

- Accepter les principes de la médiathèque et se sentir responsable et solidaire des activités de la médiathèque
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur de la médiathèque
- Assurer avec sérieux ses engagements au sein de l'équipe
- Prévenir le responsable en cas d'indisponibilité à assurer ses engagements momentanément ou définitivement
- Respecter les obligations liées au Service Public (qualité d'accueil, bienveillance, discrétion, neutralité, obligation de réserve, information et service auprès de tous).

La présente charte sera reconduite tacitement d'année en année entre les deux parties. Elle pourra être dénoncée à la demande de l'une des deux parties avec un préavis d'un mois.

A Séez, le

Nom et Prénom
du bénévole

Le Maire
Lionel ARPIN

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20240219-2024-001-009-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024